



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Baccalauréat professionnel

# **Systèmes Numériques**

## PRÉAMBULE

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel **SYSTÈMES NUMÉRIQUES** (SN) est un(e) technicien(ne) capable d'intervenir sur les équipements et les installations exploités et organisés sous forme de systèmes interconnectés, communicants et convergents, de technologie numérique, des secteurs grands publics, professionnels et industriels. Il/elle intervient sur le réseau d'énergie dans la limite de ses compétences et participe au service client en complémentarité des services commerciaux.

Le baccalauréat professionnel SN aborde, dans ses trois options, l'ensemble des compétences professionnelles permettant au technicien d'exercer les activités liées à la **préparation, l'installation, la réalisation, la mise en service et la maintenance préventive, corrective et curative (diagnostic, dépannage et réparation)**.

## 1. APPELLATION DU DIPLOME

### **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SYSTÈMES NUMÉRIQUES (SN)**

Ce baccalauréat professionnel comporte trois options :

**OPTION A : SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DES INFRASTRUCTURES, DE L'HABITAT ET DU TERTIAIRE (SSIHT)**

Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- **Alarme, sûreté, sécurité, incendie ;**
- **gestion active des bâtiments (GTB, GTC, bâtiment intelligent) ;**
- **domotique liée à la gestion technique de l'habitat.**

**OPTION B : AUDIOVISUELS, RÉSEAU ET ÉQUIPEMENT DOMESTIQUES (ARED)**

Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- **Audiovisuel multimédia ;**
- **électrodomestique ;**
- **domotique liée au confort et à la gestion des énergies ;**
- **éclairage et sonorisation.**

**OPTION C : RÉSEAUX INFORMATIQUES ET SYSTÈMES COMMUNICANTS (RISC)**

Cette option couvre les domaines professionnels suivants :

- **Télécommunications et réseaux ;**
- **électronique industrielle et embarquée.**

## 2. CHAMPS D'ACTIVITÉS

### 2.1. Définition

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « **SYSTÈMES NUMÉRIQUES** » est un(e) technicien(ne) qui intervient sur les installations et équipements (matériels et logiciels) entrant dans la constitution de systèmes numériques des domaines relatifs à chaque option précitée.

Il/elle participe au service client en complémentarité des services commerciaux de l'entreprise en vue de contribuer à la satisfaction et à la fidélisation du client et/ou du donneur d'ordre (optimisation de l'exploitation de son installation).

Le/la technicien(ne) adopte une attitude citoyenne et responsable dans le cadre de l'usage professionnel des outils de communication.

## **2.2. Contexte professionnel**

### **2.2.1. Emplois concernés**

Technicien(ne)s ou autres appellations telles que :

- Technicien(ne) conseil,
- Technicien(ne) d'installation,
- Technicien(ne) de mise en service,
- Technicien(ne) de maintenance,
- Technicien(ne) service après-vente (SAV),
- Technicien(ne) centre d'appels,
- Technicien(ne) préparateur(trice) pré-diagnostic,
- Technicien(ne) intégrateur domotique.

### **2.2.2. Types d'entreprises**

- Artisans – commerçants,
- PME et PMI - services techniques,
- Petite distribution – stations techniques agréées,
- Grande distribution – plates-formes de SAV – SAV intégré,
- Monteurs – Installateurs,
- Centres de maintenance à distance,
- Sociétés de service,
- Entreprises industrielles,
- Constructeurs – fabricants,
- Services techniques des administrations et collectivités territoriales.

### **2.2.3. Environnement technique**

L'environnement professionnel du (de la) technicien(ne) **SYSTÈMES NUMÉRIQUES** se situe principalement :

- Pour l'option SSIHT :
  - dans le domaine des installations qui contribuent à la sûreté et à la sécurité des biens et des personnes :
    - Systèmes de détection-intrusion,
    - Systèmes de vidéoprotection,
    - Systèmes de gestion des accès,
    - Systèmes de contrôle d'accès,
    - Systèmes de sécurité incendie,
    - Systèmes immotiques (gestion active des bâtiments, gestion dynamique des façades, gestion technique du bâtiment, gestion technique centralisée, bâtiment intelligent),
    - Systèmes domotiques liés à la gestion de l'habitat (détection incendie, détection intrusion, vidéosurveillance, assistance à la personne, gestion des ouvrants et des alarmes techniques).
- Pour l'option ARED :
  - dans le domaine des installations audiovisuelles, multimédias et domotiques mettant en œuvre la convergence des technologies :
    - Systèmes de réception, de lecture et d'enregistrement numérique,
    - Systèmes de restitution du son et de l'image,
    - Systèmes centralisés de commande et de gestion munis de ses périphériques multimédias,
    - Foyer connecté résidentiel (domotique x.0, objets connectés, gestion d'énergie),
    - e-santé.
  - dans le domaine électrodomestique, les systèmes posables, encastrables ou intégrables participant au confort de l'habitat :
    - Systèmes de traitement du linge,
    - Systèmes de traitement de la vaisselle,

- Systèmes de cuisson,
  - Systèmes de production de froid,
  - Systèmes de traitement de l'air.
- dans le domaine éclairage et sonorisation, les systèmes contribuant à l'activité scénique du secteur économique :
- Systèmes d'équipements scéniques (éclairage, sonorisation),
  - Systèmes de restitution sonore et visuelle.
- Pour l'option RISC :
    - dans le domaine des télécommunications et réseaux, les systèmes participant à la mise en réseau de terminaux et aux télécommunications :
      - Systèmes de transport, de distribution et de raccordement,
      - Systèmes de commutation et de routage,
      - Systèmes de communication Voix Données Images (objets numériques communicants).
    - dans le domaine de l'électronique industrielle et embarquée, les systèmes sont :
      - Systèmes d'accès Voix Données Images,
      - Systèmes communicants incluant les terminaux de dernière génération (objets numériques communicants),
      - Systèmes de commande et de contrôle.

Les supports de transmission utilisés dans ces différentes options pourront être de type filaire (cuivre et fibre optique) ou sans fil (hertzien, laser, etc.).

Baccalauréat professionnel Systèmes Numériques

Baccalauréat Professionnel SYSTÈMES NUMÉRIQUES à 3 options :			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
- Option A : sûreté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire - Option B : audiovisuels, réseau et équipements domestiques - Option C : réseaux informatiques et systèmes communicants								
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 - Épreuve scientifique et technique</b>		<b>4</b>						
<b>Sous-épreuve E11 : Mathématiques</b>	U 11	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques</b>	U 12	2	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
<b>E2 - Épreuve technologique : Analyse d'un système numérique</b>	<b>U 2</b>	<b>5</b>	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
<b>E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>11</b>						
<b>Sous-épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel</b>	U 31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service – Maintenance d'un système numérique</b>	U 32	6	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 : Economie – gestion</b>	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement</b>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E4 - Épreuve de langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 - Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique</b>		<b>5</b>						
<b>Sous-épreuve E51 : Français</b>	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 : Histoire- géographie et enseignement moral civique</b>	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuves facultatives (2)</b>								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

